

ROOMS DE POKER TRUQUÉES ET DÉPENDANCE AU JEU

Par Profil supprimé Postée le 25/05/2012 13:08

Bonjour, j'ai écrit hier un article sur le forum et je me rends compte qu'en réalité, je cherchais à poser des questions et à susciter des réactions plutôt que de relater ma simple expérience et mon point de vue.

Vous pouvez le consulter dans la section "Les jeux d'argent et de hasard" au même titre que celui de cette question.

Qu'en pensez-vous? Croyez-vous en cette théorie? Est-ce que vous connaissez des recours légaux qui auraient une valeur face à une telle entreprise? Est-ce qu'une association pourrait m'aider à affronter cet ogre du poker online sans avoir la preuve ni la certitude absolue de ce que j'avance, et ce malgré l'accumulation de doutes?

Mise en ligne le 29/05/2012

Bonjour,

Nous avons consulté votre contribution au forum et nous l'avons trouvée très intéressante. En effet, les rooms de poker ont acquis droit de cité en France avec l'avènement de la libéralisation des jeux d'argent et de hasard en mai 2010. Cette libéralisation envisage, certes, un impact économique mais dans une perspective de santé publique qui tient compte des problèmes personnels et sociaux générés par cette activité en cas de pratique excessive. Les opérateurs ayant été agréés par l'ARJEL (Autorité de Régulation des jeux en ligne) seulement peuvent proposer des offres de paris et de jeux en ligne. L'obtention de cet agrément est subordonnée à la conformité au cahier des charges destiné à garantir le respect de la loi.

Vous comprendrez que nous soyons dans l'incapacité de nous prononcer sur une théorie qui n'aurait aucun fondement scientifique ou qui n'a été validée par aucune autorité compétente à cet effet. Si toutefois vous avez une doléance relative à la légalité du jeu que vous pratiquez, en l'occurrence le poker en ligne, nous vous invitons à contacter l'ARJEL, qui est donc l'autorité, avec le Ministère de l'Intérieur, qui assure la police des jeux.

Bien cordialement.
